

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montcresson

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

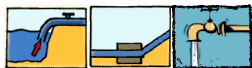
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.2.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	14
3.1.1.	Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	14
3.2.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.2.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.2.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.2.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.2.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.3.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montcresson
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : CORTAT, MONTCRESSON, MORMANT-SUR-VERNISSON, SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX, SOLTERRE
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : le 31 Mars 2011. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : x Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en - régie
x régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 146 habitants au 31/12/2013 (2 263 au 31/12/2012).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 185 abonnés au 31/12/2013 (1 136 au 31/12/2012).

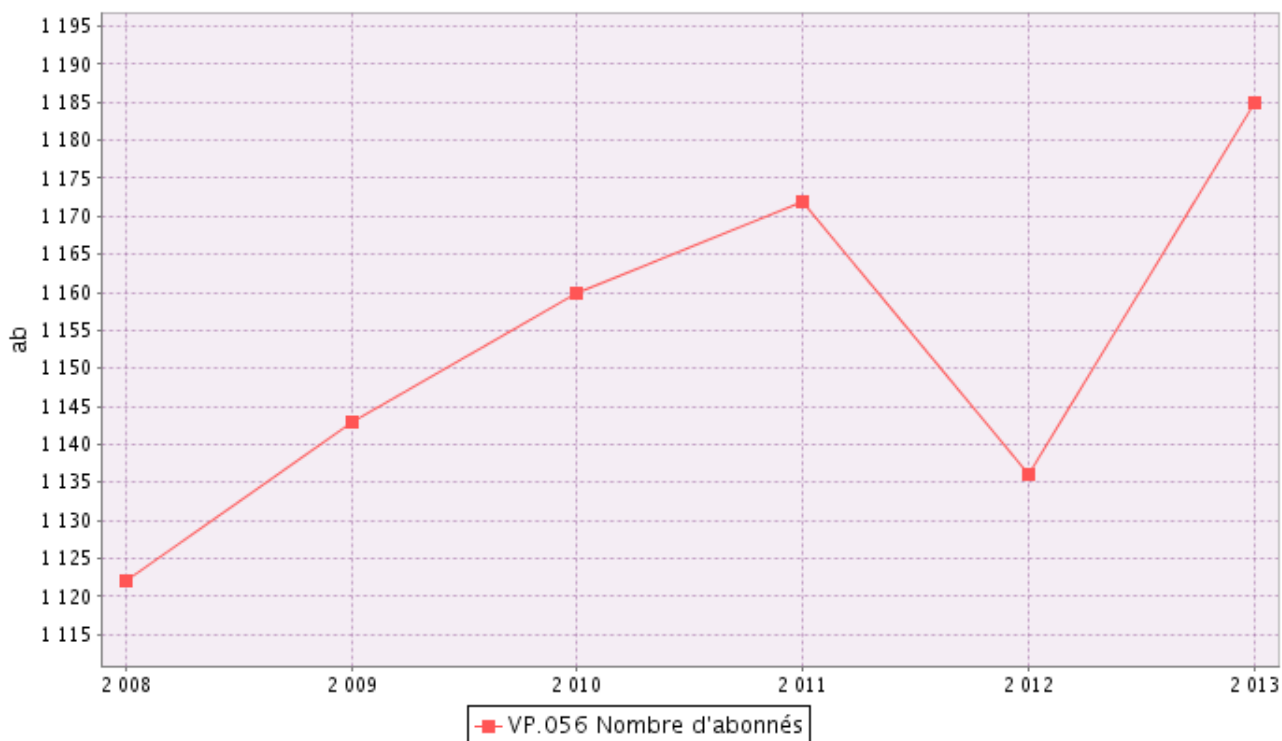
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en %
CORTRAT	42	42	0	42	
MONTCRESSON	688	708	11	719	
MORMANT-SUR-VERNISSON	60	62	2	64	
SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	101	105	1	106	
SOLTERRE	245	248	6	254	
Total	1 136	1 165	20	1 185	+4.14%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,02 abonnés/km au 31/12/2013 (12,48 abonnés/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2013 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 81 m³/abonné au 31/12/2013. (92,99 m³/abonné au 31/12/2012).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

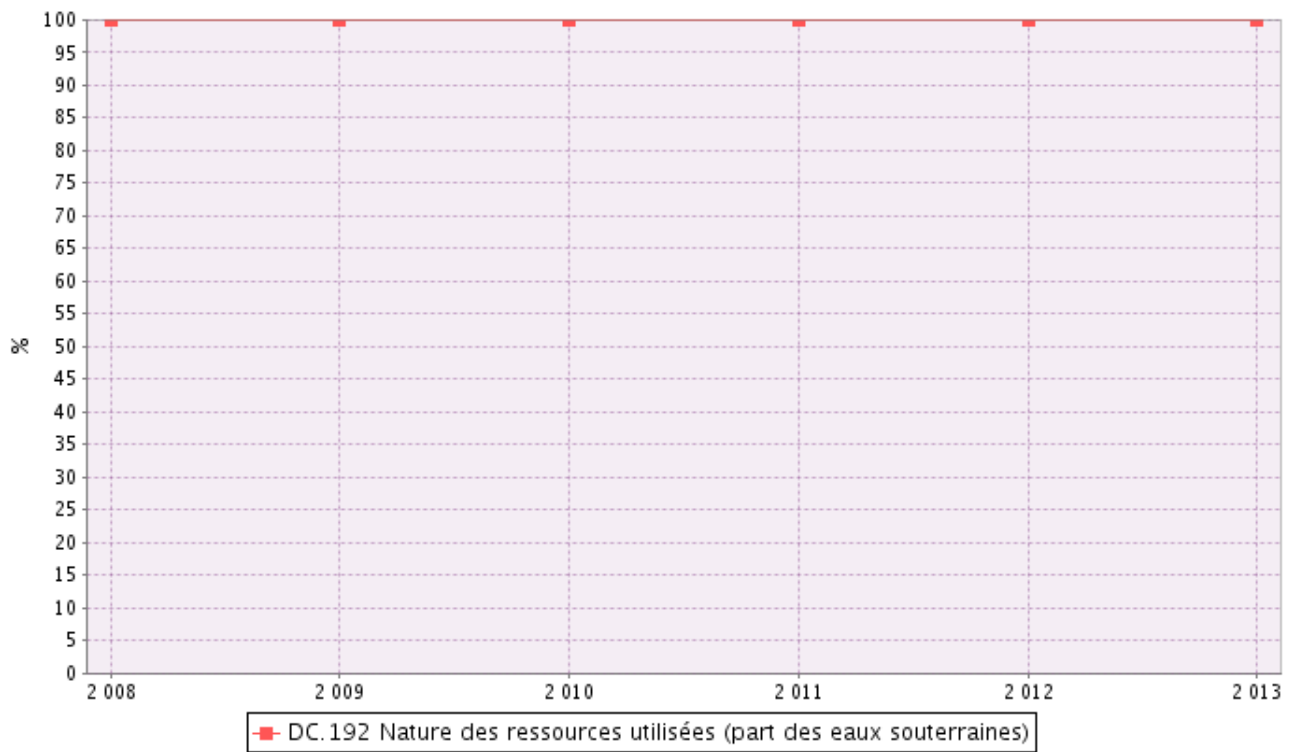


Le service public d'eau potable prélève 191 649 m³ pour l'exercice 2013 (167 764 pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
ARMENAUULT			167764	191 649	
CORTRAT			0	0	
Total			167764	191 649	+ 12.47%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

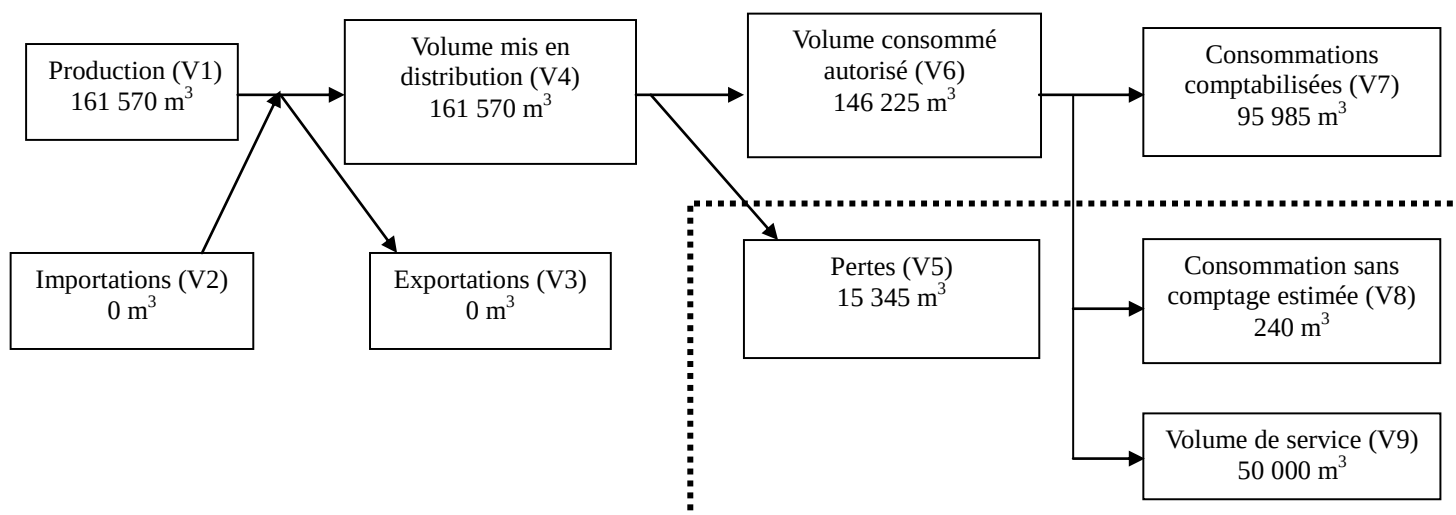


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013



1.6.2. Production

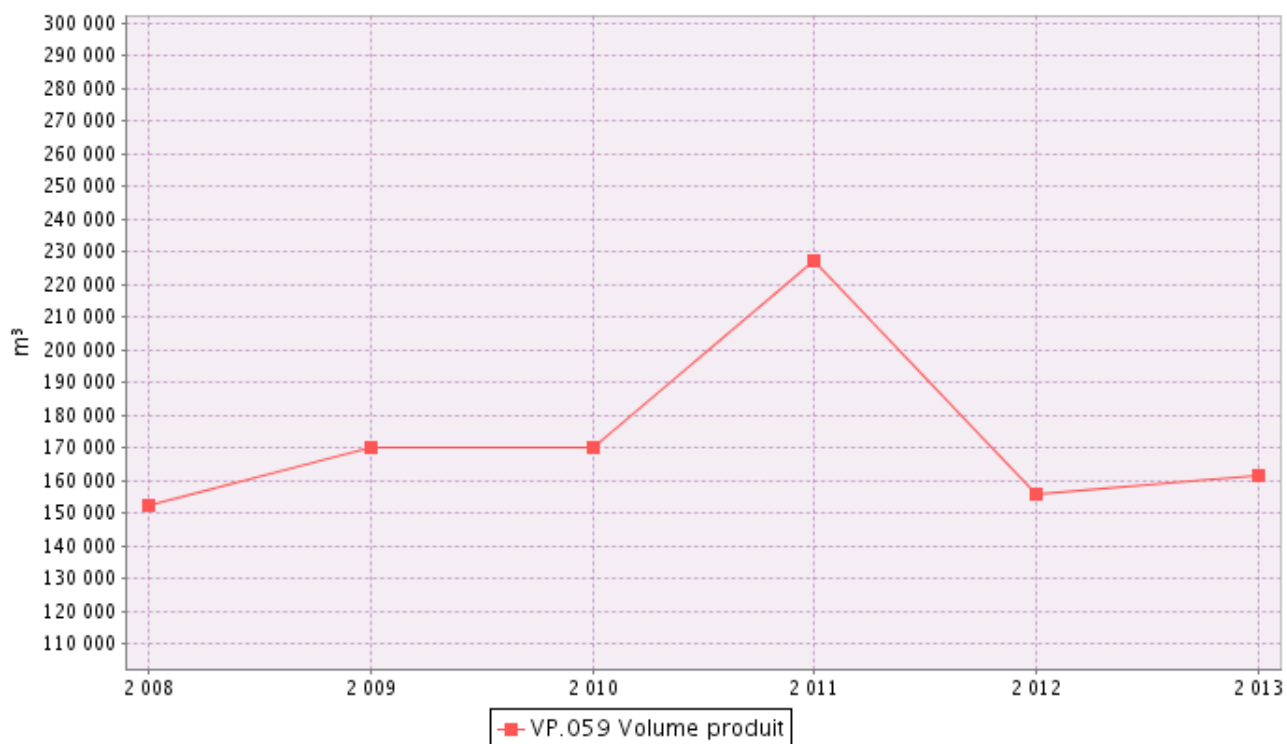


Le service a _1_ station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de dénitrification	Traitement des Nitrates et des Pesticides

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m³	Volume produit durant l'exercice 2013 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
ARMENAULT	155 806	161 570	3,7%	40
CORTRAT	0	0	___%	0
Total du volume produit (V1)	155 806	161 570	3,7%	40



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	____%	0

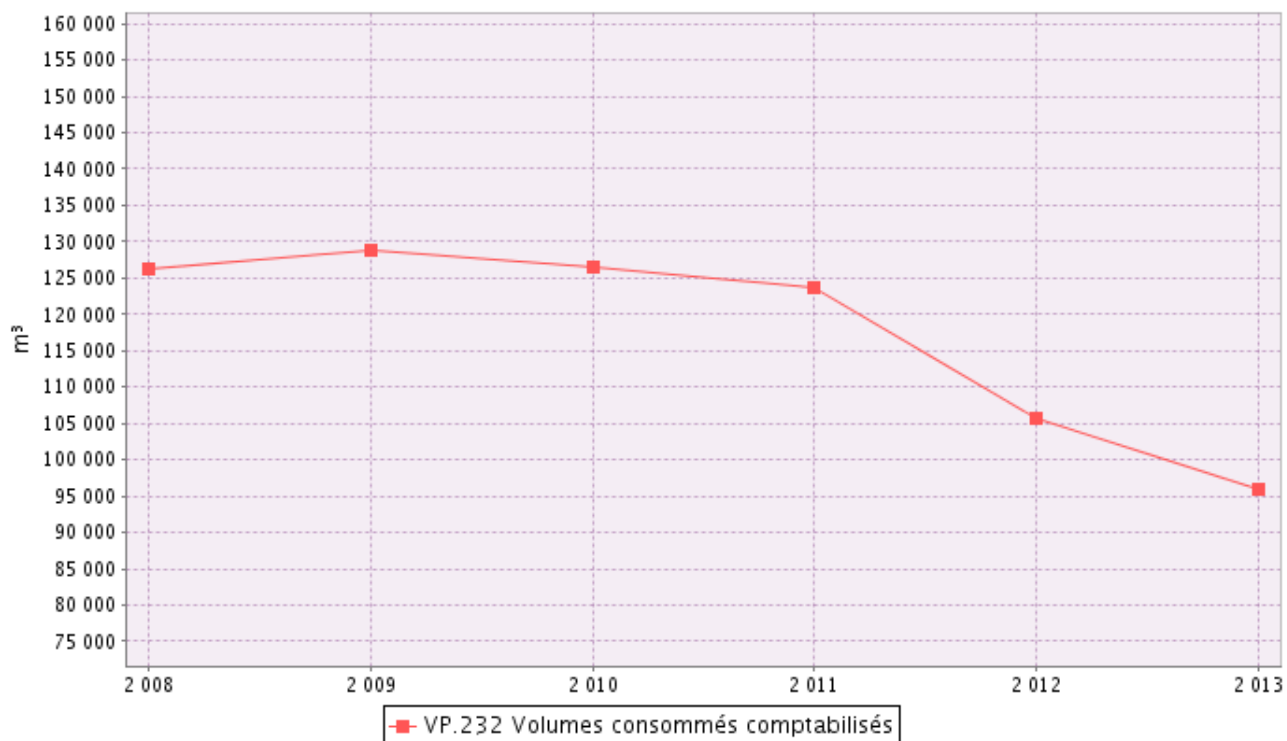
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	105 103	95 774	-8,9%
Abonnés non domestiques	537	211	-60,7%
Total vendu aux abonnés (V7)	105 640	95 985	-9,1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	240	240	0%
Volume de service (V9)	40 000	50 000	25%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	145 880	146 225	0,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 91 kilomètres au 31/12/2013 (91 au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	32 € au 01/01/2013
	32 € au 01/01/2014

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	28 €	28 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³
	De 120 m ³ à ____ m ³	____ €/m ³	____ €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,11 €/m ³	0,11 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

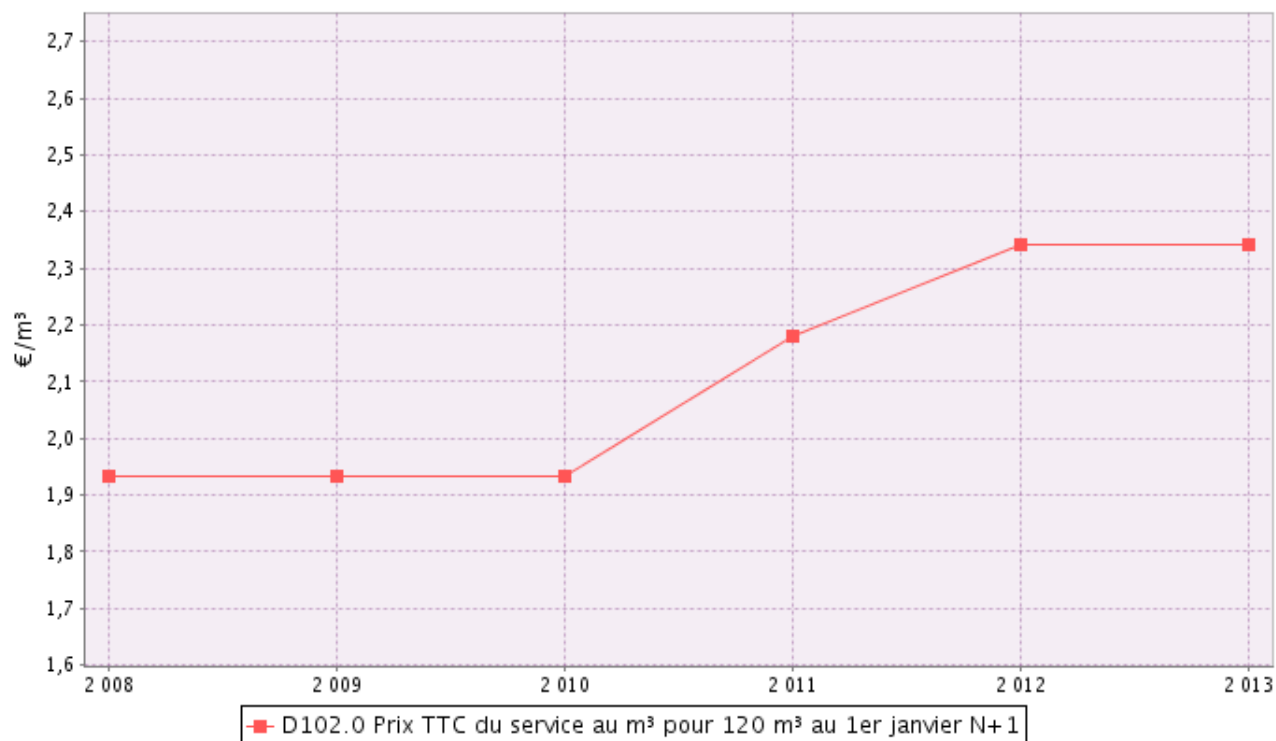
- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes
Délibération du 24/02/2011 effective à compter du 01/03/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 24/02/2011 effective à compter du 01/03/2011 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/02/2011 effective à compter du 01/03/2011 fixant les tarifs pour la demande de résiliation des abonnements compteurs

Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,00	28,00	0%
Part proportionnelle	192,00	192,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	220,00	220,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,20	13,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	48,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	—	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,20	61,20	0%
Total	281,20	281,20	0%
Prix TTC au m³	2,34	2,34	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 95 985 m³/an (105 640 m³/an en 2012).

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	275 949	246 705	
<i>dont abonnements</i>	80 440	79 604	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-) sur exercice	0	(70 313 vente eau + 38 452 abonnement compteur)	
Total recettes de vente d'eau	275 949	355 470	
Recettes liées aux travaux	14 845	11 585	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	290 794	367 055	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 355 470 € (275 949 € au 31/12/2012).

A la demande de la Trésorerie de CHATILLON-COLIGNY, la comptabilisation des factures de consommation d'eau doit se faire en année civile et plus décalée (factures de décembre 2013 comptabilisées en janvier 2014 d'où régularisation en décembre 2013)

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	124	1	37	0
Paramètres physico-chimiques	124	107	38	24

Suite au développement de bio-masse dans le réseau d'alimentation en eau en 2012, des travaux de réhabilitation de l'usine de dénitrification ont été effectués de mai à septembre 2013. Contrôlée par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) l'eau chlorée et distribuée de janvier à septembre 2013, confirmait une concentration en nitrates non conforme aux exigences réglementaires d'où le maintien de la distribution de pack d'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 1 an. Dès le mois d'octobre 2013 les analyses effectuées montrent le retour à une eau conforme aux exigences réglementaires pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Diminution du nombre de prélèvements effectués par l'ARS suite à l'amélioration de la qualité de l'eau et aux travaux de réhabilitation de l'usine de dénitrification ainsi qu'au contrat de gestion de l'usine pris avec VEOLIA.

Le taux de conformité pour un service de 5000 habitants est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	____%	____%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	____%	____%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



3.1.1. **Définition à partir de 2013 (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Un inventaire des matériaux, diamètres et dates de pose a été effectué par le cabinet d'études SAFEGE en 2013.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	85

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.2. Indicateurs de performance du réseau

3.2.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

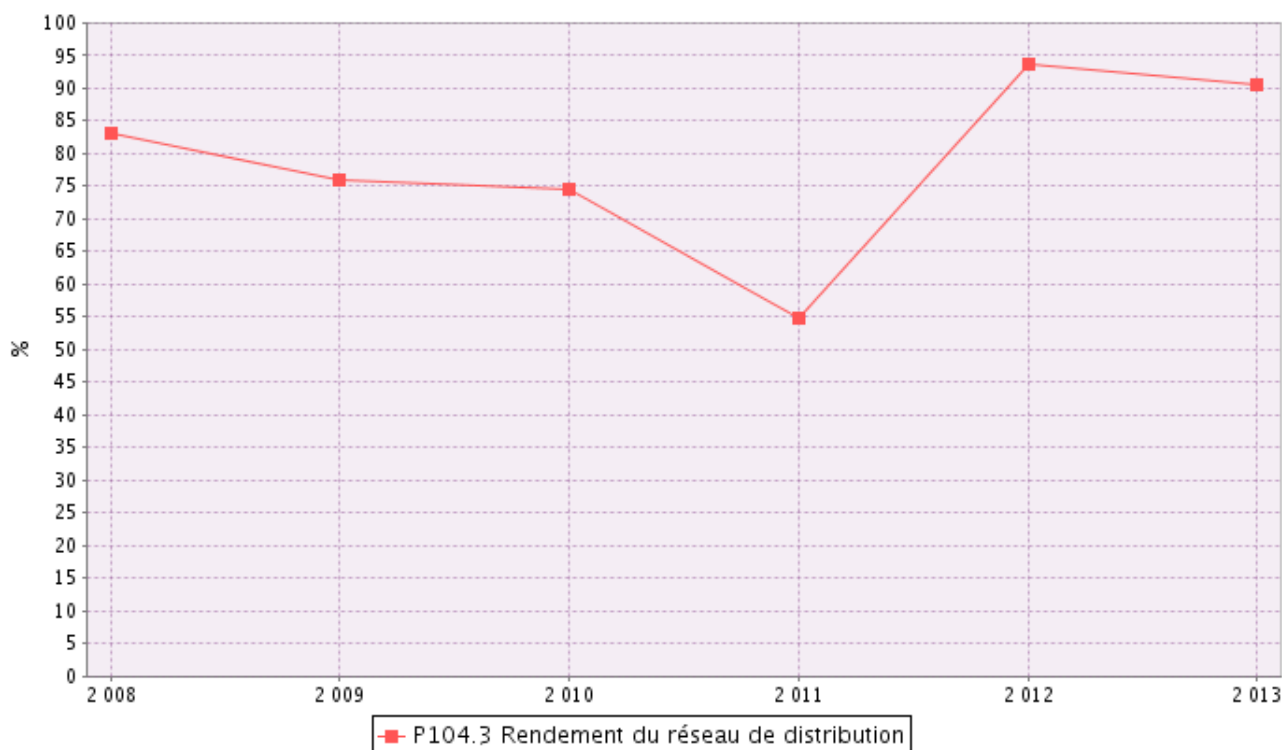
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau	93,6 %	90,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,39	4,4
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,7 %	0,6 %



3.2.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2 m³/j/km (1,5 en 2012).

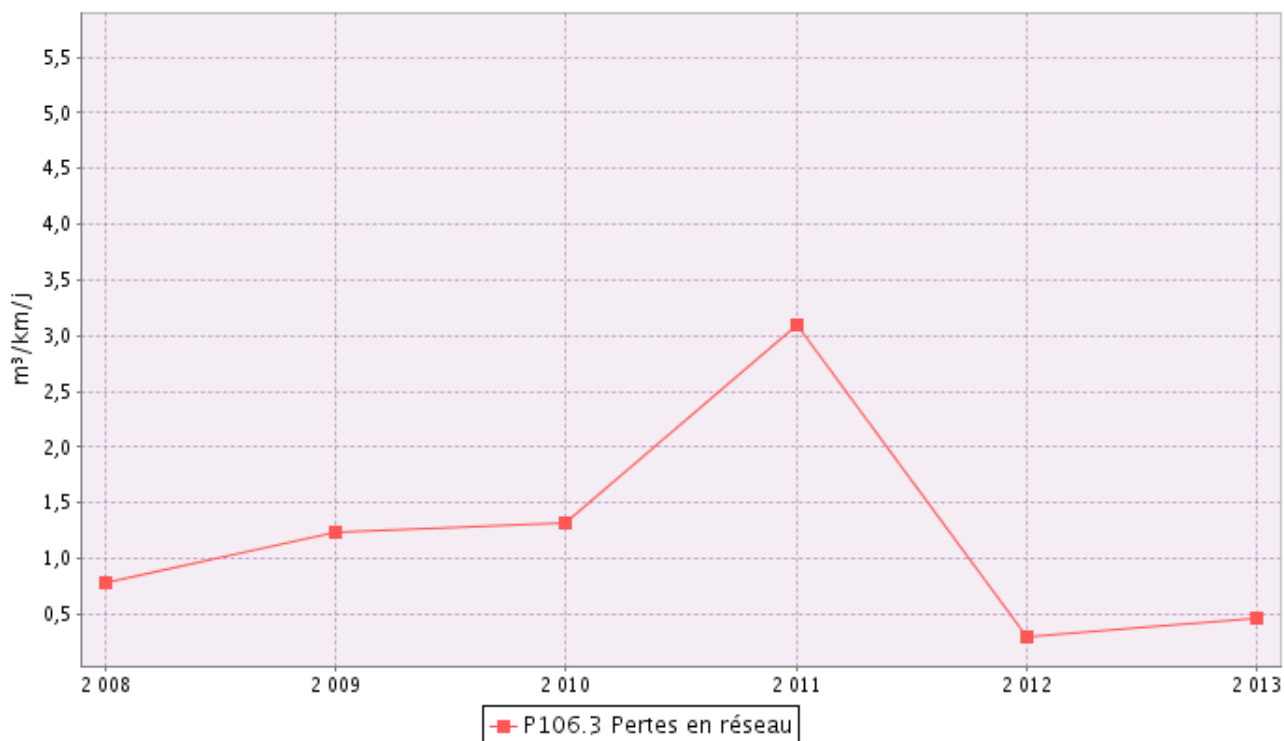
3.2.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 0,5 m³/j/km (0,3 en 2012). Une augmentation due à l'augmentation du volume de service du réseau. Suite à la remise en service de l'usine de traitement, l'eau traitée a été rejetée au fossé pendant 4 semaines.



3.2.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	1.700	3.678	0.695	0	0

Au cours des 5 dernières années, 6,06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,33% (1,69 en 2012).

3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40% en 2012).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	38 475	86 508
Montants des subventions en €	0	14 553
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		345 955.09	386 392.62
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	63 760.34	51 855.47
	en intérêts	14 666.65	12 863.55

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 103 387.82 € (116 859.88 € en 2012).

4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Procédure de mise en place des périmètres de protection du captage	20 470	
Etude du bassin d'alimentation du captage de la source Armenault (BAC)	14 640	
Etudes complémentaires pour le BAC (si besoin)	26 286	

4.6 *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4.

3 930 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0409 €/m³ pour l'année 2013 (0,0054 €/m³ en 2012). Ces abandons de créance concernent principalement des commerces en liquidations judiciaires.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 263	2 146
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,34	2,34
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie – Pour les services de plus de 5000 abonnés	____%	____%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques - Pour les services de plus de 5000 abonnés	____%	____%
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – Nouveau mode de calcul en 2013	70	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,6%	90,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,5	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,3	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,69%	1,33%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0054	0,0409